

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 novembre 2009

CP 09/11-38

L'an deux mil neuf, le 30 novembre à 15 h 45, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astoul et Bénech.;

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Astruc.

**AFFECTATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES
AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE
COMMUNES DE BEAUMONT DE LOMAGNE, BESSENS, BIOULE,
LACOURT SAINT-PIERRE, MONTASTRUC, ORGUEIL
et VERDUN SUR GARONNE**

Par lettre du 26 février 2009, M. le Préfet nous a communiqué le montant des sommes à répartir au titre des amendes de police par le Conseil Général pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Le montant de la dotation 2009 revenant à notre Département au titre de la répartition des amendes de police de l'année 2008 s'élève à **289 581 Euros**.

I - Projets subventionnables

Le décret n° 88-351 du 12 avril 1988 modifiant le décret n° 85-261 du 22 février 1985, a fixé la nature des travaux subventionnables :

1) Transports en commun :

- aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ;

- aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ;
- équipement assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

2) Circulation routière :

- études et mise en oeuvre de plan de circulation,
- création de parcs de stationnement,
- installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale,
- aménagement de carrefours,
- différenciation du trafic,
- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

II - Taux de subvention :

- Taux de base : 30 %
majoré pour les communes de moins de 500 habitants : 50 %

- Cas particuliers :

* aménagements de carrefours comportant une RD : 70 % hors agglomération et 40 % en agglomération (conformément à nos règles habituelles en matière de financement de carrefours)

- première signalisation horizontale et verticale lors de l'installation de ralentisseurs sur RD : 100 % (décision du 23 avril 1990).

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Dotation au titre des amendes de police :

Dotation 2009.....	289 581 €
Engagé aux précédentes Commissions Permanentes.....	146 845,00 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour.....	80 047,00 €
Engagé cumulé suite à la Commission Permanente de ce jour.....	226 892,00 €
Disponible	62 689,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu le décret n° 88-351 du 12 avril 1988 modifiant de décret n° 82-261 du 22 février 1985 fixant la nature des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 80 047 € :

• *dossiers présentés dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE	COUT TRAVAUX € HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION
1) BEAUMONT DE LOMAGNE Mise en sécurité de la voirie devant le lycée d'enseignement professionnel	27 058 dont : ralentisseurs : 26 134 signalisation : 924	Ralentisseurs : 26 134 x 30% = signalisation 924 x 100% =	7 840 € <u>924 €</u> Total : 8 764 €
2) BESSENS Travaux de sécurité le long de la RD 813	58 475	48 475	48 475 x 30% = 14 542 €
Observations : frais d'installation de chantier exclus pour 1 000 €			
3) BIOULE Création de stationnements sécurisés en bordure de la RD 78 route de Cayrac	9 540	9 540	9 540 X 30% = 2 862 €
4) LACOURT SAINT-PIERRE Mise en sécurité des abords des logements HLM et déplacements des personnes handicapés	6 065	6 065	6 065 X 30% = 1 819 €

COMMUNE	COUT TRAVAUX € HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION
5)MONTASTRUC Mise en sécurité de la traversée de la RD 78 par création de deux plateaux ralentisseurs	7 150 dont : ralentisseurs : 3 150 signalisation : 4 000	Ralentisseurs : 3 150 x 30% = signalisation : 4 000 x 100% =	945 € 4 000 € Total : 4 945 €
6) ORGUEIL Aménagement d'un cheminement piétonnier en bordure de la RD 930	137 165	128 365	128 365 x 30% = 38 509 €
Observations : frais d'installation de chantier exclus pour 7 800 €			
7) VERDUN SUR GARONNE Aménagement de sécurité dans la rue des fossés	28 686	28 686	28 686 x 30% = 8 606 €

TOTAL : 80 047 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,